

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

Séance du 25 Septembre 2026

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
22 septembre 2026

Transmission en Préfecture
28 septembre 2026

Date de publication
28 septembre 2026

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Maria DA SILVA MARTINS, M. Bruno CHACORNAC, M. Alexandre BOUVRY, Mme Lisa CELIER-DESPREZ, M. Raphaël CARPENTIER, Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE, Mme Christine CARNEAU, M. Guillaume DEPUYDT, Mme Élodie DELATRE, M. Franck MOERMAN, Mme Julie DELTOUR, M. Dominique LAGANGA

Procurations :

M. Bernard GUELTON à M. Franck MOERMAN
Mme Céline SINIARSKI à Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER
Mme Sophie BOULNOIS à Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

DÉLIBÉRATION N°53/2026	[Énergie] Adhésion à l'association Territoire d'Énergie Flandre Solaire pour les projets d'autoconsommation collective et désignation d'un représentant.
---	---

L'Assemblée a pris connaissance du projet d'autoconsommation collective à Cappelle-en-Pévèle.

Vu l'Article L315-2 du Code de l'énergie relatif à l'autoconsommation,

Considérant que la mise en œuvre de la procédure nécessite de créer et ou d'adhérer à une personne morale organisatrice (PMO), qui soit interlocutrice d'Enedis et regroupant

l'ensemble des consommateurs et producteurs concernés par l'opération d'autoconsommation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à une association pouvant être une personne morale organisatrice (PMO), pour cette opération et le cas échéant pour d'autres opérations à venir, et d'autoriser la commune de Cappelle-en-Pévèle à adhérer à cette association. Il propose de nommer un représentant titulaire pour représenter la commune dans cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour, 0 contre et 0 abstention:

- Autorise la commune de Cappelle-en-Pévèle, représentée par Monsieur le Maire à adhérer à l'association TERRITOIRE d'ENERGIE FLANDRE SOLAIRE, en tant que personne morale, et à signer tout document relatif à cette adhésion ;
- Désigne M. Alexandre BOUVRY pour représenter la commune de Cappelle-en-Pévèle dans l'Association « Territoire d'énergie Flandre Solaire ».

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire

M. Bernard CHOCRAUX

La secrétaire de séance

Mme Annie BROUTIN-DAVERGNE

